



Numéro #36
janvier 2018

Les Nouvelles du CHSCT 44

AMIANTE A LA TOUR BRETAGNE : UNE EVACUATION ET DES QUESTIONS

Suite à la découverte de nouveaux éléments amiantés au cours des dernières investigations, les opérateurs ont estimé que les travaux de désamiantage ne pouvaient être réalisés en site occupé sans risque de contamination des occupants. Le conseil syndical de la copropriété a donc acté le 14 février la décision d'évacuer la Tour avant la fin de l'année pour pouvoir faire les travaux. **Cette décision est le fruit des interventions répétées à tous niveaux des organisations syndicales de la Tour et de leurs unions départementales.**

Toutefois, cette décision ne constitue pas un aboutissement. De nombreuses questions restent toujours en attente de réponses, notamment sur la mise à disposition d'un DTA fiable et exhaustif, sur la sécurité incendie et le risque d'exposition à l'amiante jusqu'à la date d'évacuation, sur la reconnaissance des expositions passées, sur les recours juridiques.

Des débuts de réponse ont été apportés lors de la séance du CHSCT du 22 février.

La DGFIP se charge d'écrire au syndic et d'informer parallèlement la préfecture et la mairie de Nantes, pour demander qu'un exercice de déclenchement des volets de désenfumage soit effectué dans un étage inoccupé afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. La poussière présente près des ventilo-convecteurs dans les allèges de fenêtre sera analysée (la CGT préconisait plutôt l'intervention d'une entreprise spécialisée pour aspirer ces poussières). Une concertation entre directions sera mise en place pour homogénéiser les attestations de présence. Enfin, il nous a été indiqué que les services juridiques du ministère travaillaient sur la qualification du préjudice dans l'optique d'un éventuel recours contre X, la SOCOTEC dans le viseur.

Le relogement des services informatiques de la DGFIP sera définitif et sans retour. La recherche des locaux a débuté sur la commune de Nantes. Pour la nouvelle implantation, les conditions d'accès par les transports en commun, les possibilités de parking et de restauration seront prises en compte. Afin de minimiser l'impact sur les équipes, la date du déménagement sera calée en dehors des périodes de forte charge.

Enfin, la DGFIP se décharge sans complexe de la question de l'avenir des personnels de ménage en renvoyant la responsabilité sur l'employeur titulaire du contrat.

BILAN 2017 DU CHSCT ET PERSPECTIVES 2018

Au regard des actions financées en 2017 par le CHSCT 44, une réorientation vers des actions relevant plus directement des priorités définies par le CHSCT semble nécessaire. Les groupes de travail constitués à partir de ces priorités (Discriminations, RPS, amiante, outils de communication du CHSCT) devraient aboutir à de nouvelles propositions de financement plus en rapport avec les priorités que nous nous sommes fixées.

DES REFUS D'AMENAGEMENT DE POSTE PROBLEMATIQUES

Dans le cadre de leur mission, les médecins de prévention sont parfois amenés à proposer des aménagements de poste pour des collègues qui ont des problèmes de santé au travail. Ces préconisations sont parfois refusées par les directions. Le CHSCT est alors consulté et les directions doivent motiver leur refus.

Nous sommes aujourd'hui confronté à des refus d'aménagement de poste problématiques. En effet, d'un point de vue réglementaire, les refus ne devraient être motivés que par l'impossibilité de mettre en place l'aménagement demandé. Or, certaines directions motivent leur refus en contestant le bien fondé de la préconisation médicale.

Encore un sujet sur lequel le CHSCT 44 devra se pencher en 2018 pour amener les directions à respecter leurs obligations !

REGISTRES SST ET FICHES DE SIGNALEMENT

Le CHSCT examine systématiquement tous les registres santé sécurité au travail et les fiches de signalement d'incidents ou d'agressions. Encore faut-il que ces informations remontent jusqu'au CHSCT. Dans quelques rares cas, nous observons encore des problèmes dans la remontée d'information, comme cette fois-ci pour un registre SST du SRE.

Par ailleurs, à la demande de la CGT, l'INSEE va se pencher sur la mise en place de la fiche de signalement dans ses services, comme cela se pratique déjà dans les autres directions.

ACTIONS 2018

Les premières actions de financement ont été validées pour 2018, à l'exception des contrôles triennaux des matériaux amiantés demandés par la DRFIP qui relèvent des obligations réglementaires bâtementaires incombant au propriétaire et des mesures complémentaires d'empoussièrement suite aux travaux de désamiantage à la DSFIPE. En l'occurrence, la CGT s'est opposée au financement de ces mesures d'empoussièrement, considérant que, même si le CHSCT avait pris l'habitude de financer au titre de l'exemplarité ce type de mesure préconisées par le ministère, désormais les directions devaient prendre le relais en intégrant ces dépenses dans le coût global des travaux.

PROCHAINE SEANCE PLENIERE DU CHSCT LE 19 AVRIL 2018



Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU (DRFIP Nantes) Gaëlle CHAILLOT (INSEE)
Yann DOUTEAU (DRFIP Nantes) Alain GAUDIN (DOUANES
Nantes) Franck RAGUIN (DRFIP Nantes) Rachid SERHANE
(DOUANES Nantes)

Experts : *Francis JUDAS (INSEE) Pascal LE MANACH (SRE)*
Jean-Pierre SIMON (Tour Bretagne)